SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Déclaration CTP DOM du 19 juin 2008

Indépendance - Chiffres du chômage

L'Insee a publié les résultats de l'enquête emploi au début de ce mois de juin.
Dans ces résultats un changement notable est annoncé publiquement, qui induit une rupture de série importante sur le taux de sous-emploi.
Ce taux est actuellement regardé à la loupe, d'autant plus que la polémique autour des chiffres du chômage de l'an dernier a mis au jour la nécessité d'associer d'autres indicateurs, notamment sur l'emploi, à ceux du taux de chômage et de ceux du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
L'acuité de ce sujet n'est pas atténuée aujourd'hui

- vu les revendications salariales des salariés à temps partiel contraints
- vu également les discussions autour de la définition d'un emploi acceptable par les demandeurs d'emploi…

Nous avons déploré l'an dernier l'incapacité de l'Insee à être transparent sur les difficultés techniques qu'il rencontre. Nous savons les conséquences que cela a eues en terme de soupçons autour de l'indépendance de l'Insee.
Ensuite, nous avons dénoncé le choix des changements dans la publication des chiffres sur le chômage le jour même de la publication du rapport IGF / IGAS. D'autant que ce choix ignorait le travail de concertation engagé par le CNIS sur ce thème.

L'annonce de l'Insee de deux « améliorations » du questionnement, à l'heure même où le groupe de travail du CNIS qui a travaillé pendant un an, s'apprêtait à rendre son rapport, replonge dans le même type d'erreurs.
En effet, le résultat de ces « améliorations » de prises en compte de normes du BIT, aboutit à une baisse de 1,2 point sur le un taux qui était à 5,6%. Grâce à ces « améliorations » l'indicateur de précarité est minimisé !

L'explication qui a été donnée lors de la restitution du groupe de travail du CNIS n'est pas pour nous rassurer. En fait de ce qui est appelé « améliorations » par l'Insee, il s'agirait du résultat d'un « bogue » organisationnel, aboutissant à la modification involontaire d'une question de l'enquête emploi.

Cela nous amène à deux réflexions :

- s'il y a une erreur involontaire dans la chaîne de traitement de l'Insee, nous estimons que l'Insee doit être capable d'en faire mention honnêtement. La transparence est une qualité légitimement attendue du public. C'est d'autant plus vrai que même en interne, si les agents du département emploi et revenus d'activité, et quelques informaticiens du pôle, sont au courant de ce qui s'est passé, ce n'est pas le cas du reste des agents qui travaillent sur l'enquête.

- cette « erreur » n'est imputable à aucun agent ou unité en particulier. Elle relève d'une difficulté de l'Insee à construire ensemble une organisation rationnelle, où les problèmes puissent être analysés, étudiés et une solution trouvée. A l'heure où des gains de productivité sont censés nous amener à faire mieux avec moins, rappelons que la qualité générale des statistiques ne se joue pas des détails : cet exemple le démontre cruellement.

Nous vous demandons donc aujourd'hui, à l'heure où l'Insee va se situer dans un dispositif législatif assurant son indépendance, de montrer que par son fonctionnement l'Insee est capable d'assurer réellement cette indépendancee. Il s'agit surtout de garantir la qualité des statistiques produites, et d'assurer une transparence totale sur les méthodes et parfois les éventuels problèmes rencontrés.

Dans ce cas précis, nous réclamons que la continuité avec la série sur le sous-emploi soit rétablie et/ou donc de reposer la question sous sa forme initiale.

CGT : *Timbre Y401 mél syndicat-cgt@insee.fr tél :01 41 17 58 91 ;* ***CFDT*** *: Timbre Y101 mél syndicat-cfdt@insee.fr tél :01 41 17 58 90 ;*
CGT-FO *: Timbre Y301 mél syndicat-fo@insee.fr tél : 01 41 17 51 83 ;* ***SUD*** *Timbre Y 402 mél syndicat-sud@insee.fr tél : 01 41 17 38 81*